

## COMMUNE DE VALLANS

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/10/2020

L'an deux mille vingt, le 09 octobre, le conseil municipal de la commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire à la mairie de VALLANS à 19 h 30 sous la présidence de Cédric BOUCHET, Maire de VALLANS.

Date de la convocation : 02 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

**PRÉSENTS :** BOUCHET Cédric, BRUCHIER Christian, CAILLAUD Laurent, CAILLÉ Olivier, DAVID Nadège, DEGORCE Laëtitia, DUBOIS Olivier, GEOFFROY Nelly, HEMMET Chérifa, LEFEVRE Sébastien, LEM Jean-François, MAGNON Jean-Luc, PASTUREAU Stephan, TEXIER Michael, MARCHÉ Pascal

**EXCUSÉS :**

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** PASTUREAU Stephan

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour :

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 04 SEPTEMBRE 2020**
- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- **LOGICIELS METIERS MAIRIE**
  - Passage de la version HORIZON VILLAGES ON-LINE à HORIZON CLOUD VILLAGES
- **TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**
  - Diagnostic du parc d'éclairage public
- **TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX (devis, décisions modificatives, subventions)**
  - Installation de la fibre dans les bâtiments communaux
  - Salle de motricité
  - Projet de halle sur la place de la boulangerie
- **AUTRES TRAVAUX (devis, décisions modificatives, demandes de subventions)**
  - Installation d'un tableau électrique sur la place de la boulangerie
- **BUDGET COMMUNAL**
  - Décisions modificatives (mise à disposition de personnel, achat de panneaux de signalisation supplémentaires pour centre bourg...)
- **TRAVAUX DE VOIRIE**
- **MARAIS COMMUNAL**
  - Peupliers (demandes de subventions...)
- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**
  - Point sur le recrutement d'un agent technique
  - Ruches communales
  - Famille syrienne
  - Vélo électrique
  - Terrain multisport

## **COMMUNE DE VALLANS**

*Séance du 04/09/2020*

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal. M. Stephan PASTUREAU est désigné pour remplir cette fonction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 04 septembre 2020 qui leur a été communiqué au préalable.

### **01-09-10-2020 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Olivier DUBOIS, adjoint à la communication présente quelques associations de VALLANS et leurs projets : Club des aînés, ACCA (plantation de haies – il est évoqué la possibilité de les accompagner, notamment via la participation des habitants) ; Société d'Education Populaire (création d'une section jeux, d'un club photos et d'un club nature pour les enfants).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de s'aligner pour cette année sur les montants votés par l'ancien conseil municipal.

Après étude des dossiers de demande déposés par les associations et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Ligue contre le cancer (Comité des Deux-Sèvres-Niort) :	250 €
Société d'Education Populaire de Vallans (SEP) :	1 500 €
AAPPMA La truite de mère de Frontenay Rohan Rohan :	50 €
Association Prévention Routière (Niort) :	50 €
ADMR (Frontenay Rohan Rohan) :	820 €
Club de l'amitié de Vallans :	600 €
Association ACPG-CATM (Frontenay Rohan Rohan) :	100 €
FCPE (Collège Albert Camus de Frontenay Rohan Rohan) :	100 €
Associations Restaurants du Cœur (Niort) :	400 €
ACCA de Vallans :	300 €
Association Soleil du Marais de Frontenay Rohan Rohan :	60 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles du Frontenaysien :	100 €
Association Société Mauzéenne Histoire Locale Et Généalogie « le fil du temps » :	24 €
SPA (Société protectrice des animaux) :	50 €

#### ***Résultats du vote***

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

### **02-09-10-2020 LOGICIELS METIERS MAIRIE – PASSAGE DE LA VERSION HORIZON A ON LINE HORIZON CLOUD VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les logiciels métiers sont les logiciels utilisés par le service administratif pour gérer l'ensemble des domaines relevant de la

responsabilité de la commune : gestion des finances (comptabilité, module FCTVA, gestion des biens, gestion des emprunts, préparation et simulation budgétaire...) gestion du Personnel (dématérialisation de la paie, suivi des carrières, congés, maladies ...) , gestion de la relation avec le citoyen (élection, scrutin , recensement militaire, état civil, Pacs...), administration générale (Joker chorus pro, registre des délibérations, formulaires administratifs...), gestion de la facturation (facturation multi-service, cantine....).

La société JVS MARISTEM qui est notre prestataire informatique nous propose de passer à sa nouvelle gamme HORIZON CLOUD.

### **Les avantages :**

- Sauvegarde automatique et externalisée de toutes les données saisies dans les logiciels.
- Accès distant aux logiciels via internet.
- Nouvelles fonctionnalités (gestion électronique des factures, connecteur chorus pro inclus, suivi comptable des marchés et subventions, amélioration de la chaîne liquidation comptable, de la gestion budgétaire et de l'inventaire).
- De plus d'ici 2023 de gros changements vont affecter la comptabilité publique notamment le passage au **Compte Financier Unique (CFU)** qui remplacera le compte administratif du maire et le compte de gestion du trésorier. Cette évolution entrainera également un changement de plan comptable M14 vers le plan M57. Ces modifications vont demander des développements importants sur les produits finances des logiciels. Les efforts de la société vont porter sur les gammes de la ligne WEB et non sur la gamme HORIZON vouée à disparaître.

### **Inconvénient :**

Il faut avoir un bon débit. Nous devons donc attendre l'installation de la fibre pour mettre en place ce nouvel outil de travail.

### **Contrat :**

La commune s'engage sur 5 ans au lieu de 3 ans auparavant. JVS n'augmentera pas ses tarifs pendant cette période :

**La première année** la commune devra s'acquitter **d'un droit d'accès à la logithèque HV CLOUD** pour un montant de (2448 € TTC – remise commerciale de 489.60 €) soit un montant total de **1 958.40 €**

+

**Forfait annuel pour la cession logithèque HV CLOUD et complément : 3601.92 € TTC**

(Cette somme sera imputée en investissement et fera l'objet d'un remboursement du FCTVA)

+ Forfait annuel pour mise à niveau corrective et assistance : **900.48 €**  
**(assistance téléphone, intervention illimitée sur site, journée de formation gratuite une fois par an pour faire le point sur les difficultés et les nouveautés).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le passage à la version « horizon village cloud » et autorise le maire à signer le bon de commande établi par la société JVS en date du 8 septembre 2020 pour les montants suivants :

***1<sup>er</sup> année :***

Montant droit d'accès logithèque HV CLOUD : 1632 € HT soit 1958,40 € TTC

Forfait annuel logithèque HV CLOUD : 3752 € HT soit 4 502.40 € TTC

***Années suivantes :***

Forfait annuel logithèque HV CLOUD : 3752 € HT soit 4 502.40 € TTC

ainsi que tout document nécessaire sachant que ce nouvel outil ne pourra être mis en place que quand les travaux d'installation de la fibre seront réalisés en mairie.

**03-09-10-2020 ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur PASTUREAU Stephan, adjoint délégué aux travaux, présente à l'assemblée deux devis pour la réalisation du diagnostic de l'éclairage public évoqué lors du dernier conseil municipal :

Entreprise ENGIE INEO : 940 € HT soit 1 128.96 € TTC

Entreprise STECO : 3 607.60 € HT soit 4 329.12 € TTC

Le troisième devis qui sera établi par l'entreprise SPIE n'est pas encore parvenu en mairie.

Monsieur PASTUREAU a par ailleurs contacté Madame Béatrice GOUIN, conseillère en énergie à la CAN.

Dans le cadre de sa mission auprès des communes elle peut effectuer un diagnostic simplifié « éclairage public » (EP) qui correspond à :

- L'analyse des consommations liées à l'EP
- L'inventaire du parc existant : localisation géographique des points et des armoires, inventaire technique, numérisation sur webville (si pas faite par SEOLIS), préconisations et simulations techniques et financières.

Par contre le diagnostic est uniquement énergétique. Elle ne fait pas de diagnostic pour la mise aux normes, ni d'études d'éclairage.

D'autre part Monsieur Laurent CAILLAUD, délégué au SIEDS, informe les élus qu'un responsable de SEOLIS SIEDS serait prêt à venir en mairie afin de présenter l'aide technique et financière que la structure pourrait apporter à la commune dans le cadre de la mise aux normes du parc d'éclairage public.

De son côté, Monsieur Olivier CAILLE, conseiller municipal, suggère de favoriser les structures publiques pour travailler sur ce projet comme la CAN ou le SIEDS.

Monsieur le Maire propose d'attendre d'avoir l'ensemble des devis et des informations pour prendre une décision et reporte la délibération au prochain conseil avec l'accord de l'ensemble des élus.

#### **04-09-10-2020 INSTALLATION DE LA FIBRE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur PASTUREAU Stephan, adjoint aux travaux, présente le projet d'installation de la fibre et d'un standard téléphonique pour le secrétariat.

##### **Standard téléphonique :**

Les portables faute de réseau sont inutilisables en mairie. Les secrétaires et les élus doivent se partager les deux téléphones du service administratif ce qui pose problème en période de COVID. Aussi il est envisagé de faire installer un standard : 2 postes au secrétariat, 1 poste pour le maire et 1 pour le 1<sup>er</sup> adjoint.

**Fibre :** Dans un premier temps la fibre sera installée en mairie afin de permettre aux secrétaires de pouvoir travailler sur leurs nouveaux logiciels dès que possible.

Dans un second temps, il est envisagé d'étendre son installation à tous les bâtiments communaux : école, bibliothèque, salle des fêtes.

Suite à une rencontre avec un commercial de la société ADECOME (sous-traitant d'Orange) une première proposition financière partielle a été établie et signée. En effet la salle des fêtes et les travaux de passage des câbles ne sont pas inclus dans l'offre.

Il lui a donc été demandé de compléter son devis en incluant ces nouveaux éléments. Mais apparemment surchargé de travail, il n'a pas pu répondre à temps pour la réunion de soir et ce malgré de nombreux rappels.

Un deuxième devis sera sollicité auprès de l'entreprise BOUHIER pour les travaux de passage des câbles afin de pouvoir comparer les coûts.

Le maire propose donc au conseil d'attendre d'avoir l'ensemble des devis pour se prononcer sur la future installation et reporte la délibération avec l'accord de l'ensemble des élus.

#### **05-09-10-2020 SALLE DE MOTRICITE**

Monsieur le Maire informe le conseil :

Que des travaux supplémentaires doivent être engagés avant le passage de la commission de sécurité afin que la salle soit aux normes pour accueillir les enfants de l'école maternelle.

Il est en effet nécessaire d'ouvrir une deuxième porte au fond de la salle pour avoir 2 sorties de secours.

Dans le même temps il est proposé d'ouvrir une fenêtre sur la façade sud du bâtiment pour laisser entrer la lumière naturelle dans la pièce.

Ces travaux concernant un ERP (Etablissement recevant du public), il sera nécessaire de demander des autorisations d'urbanisme : Déclaration préalable pour les ouvertures et autorisation de travaux.

Nous avons contacté l'architecte qui a travaillé sur la mise en accessibilité du bloc sanitaire de la salle des fêtes pour nous aider dans la mise en œuvre de ce dossier.

Il a préparé l'estimatif des coûts de l'opération :

**- honoraire architecte : 3 000 € HT**

**- Budget travaux :**

**Gros œuvre : 6 000 € HT**

**Menuiserie Ext et intérieure : 7 000 € HT**

**Fluides, électricité, plomberie chauffage : 3 000 HT**

Deux variantes sont proposées :

\* nettoyage façades : 5 000 € HT

\* variante panneaux acoustiques : 1500 € HT

Comme nous travaillerons avec plusieurs corps de métiers, la commune devra faire appel à **un coordonnateur en matière de sécurité et de protection** ainsi qu'à un **contrôleur technique** puisque nous sommes sur un ERP.

A ce stade et au vu de nos échanges, je vous propose de valider le choix de l'architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés le choix du cabinet d'architecte Victor sise à NIORT (79) 23 rue Bellune pour un montant de 3000 € HT et autorise le maire à signer tout document afin de finaliser ce contrat.

## **06-09-10-2020 PROJET DE HALLE CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire expose :

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, nous avons vérifié le bail commercial : le local de stockage attenant au bâtiment boulangerie fait bien partie de la location.

De plus en nous rendant sur les lieux avec l'adjoint délégué aux travaux, nous avons pu constater que le compteur principal et le tableau électrique avec tous les différentiels qui alimentent la boulangerie sont à l'intérieur de ce local.

Il est donc impossible de dissocier les deux bâtiments.

Comme nous avons pris rendez-vous avec l'architecte Victor pour la salle de motricité, nous en avons profité pour évoquer avec lui la possibilité de construire une halle sur la place de la boulangerie qui pourrait héberger les producteurs permanents et ponctuels

de l'AMAP pour les distributions de paniers une à deux fois par semaine mais également d'autres commerçants.

Il nous a fait l'ébauche d'un projet avec un estimatif.

Le projet proposé par l'architecte n'est qu'un point de départ pour amorcer une réflexion.

Monsieur le maire reconnaît qu'il y a des améliorations à y apporter.

Madame Laëtitia DEGORCE fait part de son scepticisme sur les matériaux utilisés notamment le toit translucide.

Monsieur Michaël TEXIER propose quant à lui un autre emplacement à savoir le long du mur de la propriété de la famille PASTUREAU ce qui présente deux avantages : ne pas boucher la vue sur la place ; ne pas perdre de place de parking.

Il est plutôt favorable à une structure traditionnelle qui pourrait être évolutive et se propose de solliciter des devis auprès de plusieurs artisans.

Le conseil donne son accord.

La commission des travaux fixera une date pour se réunir prochainement afin d'étudier ce projet plus en détails.

#### **7-09-10-2020 INSTALLATION D'UN TABLEAU ELECTRIQUE PLACE DE LA BOULANGERIE**

Monsieur le Maire expose :

Afin d'encourager des commerçants à venir proposer leurs produits aux vallanséens (foodtruck, AMAP et autres), il avait été évoqué lors des précédents conseils l'idée de réaliser un branchement électrique sur la place.

Le devis établi par l'entreprise BOUHIER : mise en place d'un tableau électrique avec 4 prises pour un montant total de 3 562.66 € TTC n'a de sens que si le projet de halle et de futur marché se concrétise.

Aussi, je pense qu'il n'y a pas d'urgence à délibérer sur ce sujet.

Il faut voir quel type de branchement sera le plus adapté.

L'entreprise BOUHIER a proposé d'installer le tableau électrique le long de l'église ou à l'intérieur de l'église mais comme Mme DEGORCE l'a fait justement remarquer, il faut être vigilant sur toutes les installations et modifications faites dans les ERP dont l'église fait partie.

La délibération est reportée avec l'accord des membres présents.

#### **08-09-10-2020 DECISION MODIFICATIVE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Monsieur le Maire expose :

Nous allons devoir ajouter des crédits supplémentaires sur l'article 6218 « mise à disposition du personnel extérieur ».

En effet il n'a pas été prévu au budget primitif le recrutement d'un agent technique par intérim pour remplacer notre futur retraité qui liquidera ses congés 2020 avant son départ en retraite.

Nous aurons donc besoin de quelqu'un pour seconder l'agent en poste du 15 novembre au 31 décembre 2020.

De plus un de nos employés est en arrêt du 14 septembre jusqu'au 30 novembre et risque d'être prolongé jusqu'à la fin de l'année.

Aussi, je vous propose de voter la décision modificative suivante :

### **Section de fonctionnement**

#### **Dépenses :**

023 Virement de la section d'investissement : - 7100 €

6218 Personnel extérieur : + **7 100 €**

### **Section d'investissement**

#### **Recettes :**

021 Virement de la section d'exploitation : - 7100 €

#### **Dépenses :**

2313 Constructions (programme 35 pour info) : - 7100

(Cette décision modificative permet de basculer des crédits d'investissement vers le fonctionnement)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **09-09-10-2020 DECISION MODIFICATIVE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Monsieur le Maire expose au Conseil :

Monsieur Jean-Luc MAGNON m'a alerté sur le fait que la signalisation dans le bourg concernant la limitation à 30 km/h sur les 2 départementales qui traversent Vallans était incomplète.

Nous avons donc pris contact avec Monsieur HERISSE qui a suivi le chantier du centre bourg pour le département.

La réglementation étant assez floue en la matière, il nous a confirmé que pour plus de clarté pour les automobilistes, la commune pourrait installer trois panneaux de rappel à 30km/h :

- 2 rue Saint-Louis

- 1 rue de la Courance.

Il nous a également suggéré :



- l'achat de 3 balises qui seront installées dans le rétrécissement de chaussée rue Saint-Louis afin d'éviter que les véhicules roulent sur le trottoir,
- ainsi que la pose de deux coussins berlinois supplémentaires pour ralentir la circulation rue de la courance.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise SIGNAUX GIROD. Le coût de ces nouvelles installations est évalué à 1 571, 45 € HT soit 1 885.74 € TTC.

Monsieur PASTUREAU Stephan sur les conseils de Monsieur HERISSE a également sollicité un devis auprès de l'entreprise SIGNAL CONCEPT pour des balises « Pole Cone City » qui présentent les avantages suivants par rapport à celles proposées par SIGAUX GIROD » : pylônes semi-rigide qui donnent l'impression d'être rigides et d'une plus grande solidité.

Le montant du matériel + la pose est estimé à 1162.44 € TTC.

Madame DEGORCE Laëtitia demande qu'un 3ème devis soit sollicité.

Le choix du prestataire est reporté avec l'accord de l'assemblée au prochain conseil municipal.

## **10-09-10-2020 TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis établi par l'entreprise ROCHE TP pour la réfection de la rue du bief du lac pour un montant de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal demande que d'autres devis soient établis. La commission des travaux se réunira prochainement pour faire un comparatif des différentes offres.

Séance du 9 octobre 2020 : Délibération du N°01-09-10-2020 au N°10-09-10-2020

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Marais communal :**

#### ***Plantations :***

Les peupliers devraient être plantés mi-novembre.

Monsieur Olivier CAILLE rappelle que l'ancien conseil s'était engagé à garder des bosquets de frênes sur la nouvelle plantation. Il se propose d'aller sur les lieux avec Monsieur le Maire pour baliser les zones.

#### ***Réunion du parc :***

Monsieur le Maire et le premier adjoint se sont rendus à la réunion du parc sur les marais communaux.

Le dispositif des MAEC devrait être reconduit jusqu'en 2022.

Le parc devrait verser une aide pour faire une nouvelle clôture dans le marais communal.

### **Recrutement d'un agent communal :**

A ce jour, 18 candidatures ont été reçues en mairie dont 2 ressortent par rapport au profil recherché.

**Ruches communal :**

Monsieur Stephan PASTUREAU présente le projet de ruches communales.

Il a consulté Monsieur MOREL Michel qui a une expérience en la matière. Ce dernier lui a conseillé de prendre contact avec un professionnel de CELLES SUR BELLES.

3 ruches seraient installées sur le terrain de l'atelier communal.

Le coût de l'investissement est d'environ 1500 €.

L'objectif est de réunir autour de ce projet plusieurs générations sans oublier l'aspect écologique puisque les abeilles sont en voie de disparition.

**Vélo électrique :**

Monsieur LEFEVRE Sébastien a contacté le service transport mobilité de la CAN : Il ne serait pas nécessaire de récupérer des chèques cautions auprès des administrés puisque s'il y a un souci au retour du vélo, Transdev enverra la facture des réparations directement aux particuliers avec l'accord du maire.

**Famille syrienne :**

Madame Nelly GEOFFROY, adjointe déléguée à l'action sociale, a rencontré la responsable d'Audacia qui s'occupe de la famille syrienne et a pu faire un point avec elle sur leurs besoins éventuels.

Une réunion aura lieu à la mairie de VALLANS le lundi 12 octobre à 18 h 30 afin de tenter de reconstituer le comité de soutien qui s'était créé spontanément à l'arrivée des premières familles de migrants sur la commune.

**Terrain multisport :**

Quelques pistes ont commencé à être explorées : Monsieur le Maire et Monsieur PASTUREAU sont allés voir la piste de pumptrack à Saint-Maixent l'école. Le coût du projet est d'environ 150 000 € et n'a été subventionné qu'à hauteur de 20%.

De son côté, Monsieur Sébastien LEFEVRE a découvert les terrains multisport de Usseau et Bessines et commencé à faire une liste des fabricants.

Un plan d'action devra être défini pour interroger les futurs bénéficiaires du projet.

**Enedis :**

Monsieur Mickaël TEXIER fait un compte-rendu de la rencontre avec Monsieur TESSIER : 2 transformateurs seront installés sur VALLANS, le premier rue du moulin et le deuxième rue de la ganterie. Le problème de la traversée de la rue Saint-Louis pourrait être résolu par l'aménagement d'un passage piéton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.